



*Tout arbitre officiel
dans l'exercice de ses fonctions,
est une personne chargée
d'une mission de service public
Loi du 26 octobre 2006 – Loi LAMOUR*

Assistance Juridique et Soutien psychologique

Quoi faire en cas d'agression ?

Indispensable
unaf44.juridique@gmail.com

- **Arrêter** le match,
- **Identifier**, dans la mesure du possible, précisément votre ou vos agresseurs,
- **Prendre le maximum de notes sur papier libre sur le déroulement des faits** (elles t'aideront à rédiger ton rapport),
- **Recueillir** des témoignages, prendre soin de relever les identités,
- **Remplir** la feuille de match (FM) **et** son annexe **rigoureusement** (et **lisiblement**, pour les FM papier), en précisant les circonstances de l'agression. Ne pas oublier de signer la FM et son annexe,
- **Réaliser une copie** (*photocopie ou photo*) **de la feuille de match une fois signée**, ainsi que de la (ou des) licence(s) du (ou des) protagoniste(s),
- **Contact**er l'un des représentants de l'**UNAF**, ci-dessous qui pourra te conseiller
Référénts Juridique : Florian PAUDOIE 06.61.95.79.46 ou Michaël CHEVALIER 06.76.71.22.25
Président : **Gaël CHANTEUX 06.83.20.02.60** Représentant des arbitres : **Didier GANTIER 06.78.14.65.09**
ou ton Délégué de secteur,
- **Quitter** le stade en te faisant accompagner jusqu'à ton véhicule. (Si nécessaire, fais appel aux forces de l'ordre),
- **Consulter un médecin**, (le jour même ou le lendemain) qui établira un certificat médical descriptif des lésions et de leur gravité. Il prescrira le cas échéant un arrêt de travail ou de scolarité ou une interruption de pratique sportive.
Si les blessures sont apparentes, prendre des photos qui pourront être jointes à ton dossier juridique.
- **Porter plainte** (le jour même ou le lendemain) au commissariat ou à la gendarmerie, du lieu de la rencontre ou de ton domicile.
 - Préciser que la plainte est déposée conformément à la loi LAMOUR, pour « **violences volontaires sur personne chargée d'une mission de service public** ».
 - Solliciter le récépissé de dépôt de plainte ou le n° de procès verbal.
- **Rédiger** ton rapport à l'intention de la commission de discipline. (Se faire aider si nécessaire et conserver un double. Il est fortement recommandé de faire relire ton rapport par l'un des référents Juridiques de l'UNAF, avant son envoi à la commission).



La suite, c'est une procédure parfois longue, suivie par le délégué juridique assisté de l'avocat de l'**UNAF 44**, lui-même en relation avec ses collègues de l'UNAF nationale; en particulier en cas d'agression physique caractérisée (*ex: fracture, coups entraînant une ITT...*)

Si toutes les agressions n'entraînent pas systématiquement la constitution d'un dossier juridique, elles sont toutes prises en considération.

L'**UNAF** est aussi là, pour assister ses adhérents dans toutes les démarches relatives au domaine disciplinaire, notamment, pour les accompagner en cas de convocations du district ou de la ligue (*commission discipline, commission sportive ...*).

Par ailleurs aucune agression n'est anodine, les répercussions psychologiques sont souvent tout aussi douloureuses que les blessures physiques. Le soutien des proches et des collègues arbitres, leur présence, leurs messages téléphoniques, mails ou écrits, bien qu'indispensable et essentiel, n'est parfois pas suffisant pour effacer complètement les traces du traumatisme injustement subi (troubles du sommeil, anxiété, sentiment erroné de culpabilité, colère, repli sur soi...)

Tous ces maux, les seuls proches et collègues ne peuvent parfois ni les déceler, ni y faire face. Seuls des professionnels aguerris à ce genre de situations ont les clés pour permettre à la personne agressée d'évacuer ses angoisses post-traumatiques.

Dans ce cas l'**UNAF44**, pourra proposer, sur demande de l'intéressé(e), une mise en contact avec les structures et associations disposant de ressources humaines professionnelles dans l'aide et l'assistance psychologique aux victimes d'infractions.